



Hors série
Juin 2011

*Fédération du Gard du Secours Populaire Français
Le journal interne qui relie ceux qui agissent pour la solidarité.*

Numéro
spécial

XXIV^e Congrès Départemental



Le précédent Congrès Départemental a réuni plus de 120 délégués le 31 octobre 2009, à l'Agora - Nîmes. Après présentation et vote des Rapports et Budget, quatre ateliers se sont mis au travail pour débattre, ouvrir les lignes et perspectives d'actions de solidarité pour les deux années à venir. En fin d'après-midi l'élection des instances de direction a été organisée.

5 NOVEMBRE 2011

Le XXIV^{ème} Congrès Départemental se tiendra au CFA de la CCI de Nîmes, à Marguerittes. Charly AKOPIAN, notre secrétaire général ne souhaitant pas se représenter il faudra élire une nouvelle direction. Durant de nombreuses années, la compétence, la personnalité charismatique de Charly et le dévouement sans faille de son équipe ont réussi à construire une fédération performante, la Fédération du Gard. Sa succession sera l'un des moments forts de ce Congrès.

LE DIRE POUR AGIR

Après présentation des rapports d'activités, financiers 2009-2010 et celle du budget prévisionnel des années à venir, se tiendront différents ateliers pour travailler autour des axes élaborés et proposés par la Commission Nationale Jeunes :

- ▶ Quel chemin parcourir pour qu'ensemble, jeunes et moins jeunes, puissent faire avancer la solidarité ...
- ▶ Quelle place pour les jeunes au sein de la fédération, dans les antennes et comités ...
- ▶ Quels moyens de solidarité en faveur des jeunes précaires ...

Une délégation représentera la fédération au Congrès National pour présenter le résultat des travaux en proposant des pistes d'actions concrètes.

Le Secours populaire est un grand mouvement décentralisé, un espace de liberté regroupant 98 fédérations départementales et plus de 800 comités. Chaque fédération, dont celle du Gard, est une structure départementale. Elle agit comme un relais chargé d'animer, de coordonner, de développer les actions de solidarité et d'assurer leur financement. Tous les deux ans, chaque fédération organise son Congrès au sein du département, quelques semaines avant celui du Congrès National prévu cette année à Nancy les 25, 26 et 27 novembre.



**ASSISES
NATIONALES
DE LA JEUNESSE
SOLIDAIRE
25, 26, 27
NOVEMBRE 2011
NANCY**



Chaque COMITÉ, chaque ANTENNE devra désigner les COLLECTEURS qui participeront au Congrès Départemental.

VENEZ NOMBREUX, VOUS AVEZ LA PAROLE !

Comment se passe le Congrès Départemental ?

① Vous entendrez et vous discuterez ...



- ◆ Le rapport d'activité, présenté par le secrétaire général, rend compte de l'action menée depuis 2009.
- ◆ Le rapport de gestion, exposé par le trésorier, rend compte de la situation financière de notre association et présente l'ensemble des charges et des produits.
- ◆ La synthèse des ateliers.
- ◆ Le rapport d'orientations, c'est à dire la feuille de route pour les deux années à venir.
- ◆ Le rapport d'orientations financières qui, s'appuyant sur le budget prévisionnel, a pour vocation de définir la ligne de conduite financière pour les années à venir.

② Vous voterez ...



- ◆ Le rapport d'activités.
- ◆ Le rapport d'orientations.
- ◆ Le rapport d'orientations financières.
- ◆ L'affectation du résultat comptable.

Qui vote ?

- ◆ Tous les collecteurs du département inscrits dans le fichier du département et ayant reçu leur carte.
- ◆ Les délégués des comités locaux qui ont été élus lors des assemblées générales des comités
- ◆ Les donateurs quant à eux sont invités mais disposent seulement d'une voix consultative.

③ Vous participerez aux ateliers



- ◆ Le Congrès Départemental est avant tout un lieu d'échanges et de discussions. L'objectif des ateliers est de faire naître des propositions et de nouvelles idées qui viendront enrichir le débat lors du congrès national pour que les orientations nationales soient définies.
- ◆ Le fil rouge de cette année est : «Comment améliorer la place des jeunes au sein de l'association et la solidarité en faveur des jeunes précaires».

④ Vous élirez les instances



- ◆ Le comité départemental qui, à son tour, élira le secrétariat départemental, le secrétaire général et le trésorier départemental.
- ◆ La commission financière.
- ◆ Les délégués au Congrès National qui seront les porte-paroles de notre fédération.

Collecteurs

C'est l'un des mots importants du développement du SPF. Nous tous, bénévoles, collectons en initiant, organisant, imaginant des initiatives plus créatives les unes que les autres pour financer la solidarité. Collecter, c'est la dynamique qui nous donne les moyens d'aider au quotidien les personnes en difficulté.

Convergence Bénévoles (nov. 2008)

Qui fait quoi ?

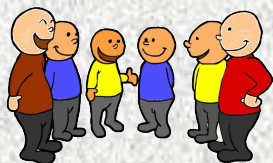


Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est le garant du respect des statuts de l'association et des orientations au sein du département. Il garantit le bon fonctionnement et la gestion rigoureuse de la fédération. A cet effet, il s'assure de la mise en œuvre des décisions du comité départemental, il anime les réunions du secrétariat et des comités départementaux, il met en place les commissions, coordonne les moyens nécessaires et organise le soutien des comités. Il est le représentant de l'association tant en interne qu'en externe.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL assure la gestion opérationnelle des différentes structures départementales de l'association. Il supervise et manage, avec rigueur et efficacité, les moyens - organisationnels, humains, financiers, logistiques - nécessaires à la mise en œuvre des actions et opérations décidées par le comité départemental dans le cadre des orientations définies. La nature de ses responsabilités implique une grande disponibilité et des relations de confiance et sans faille avec le Secrétaire général.

Comment fonctionnent les instances élues ?

L'instance qui décide ► LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL



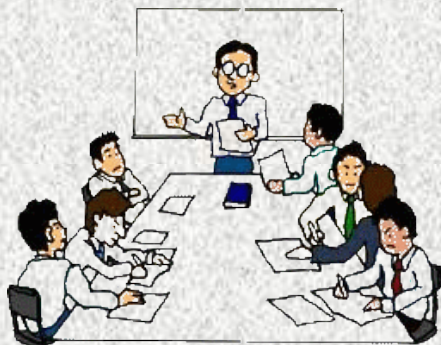
- ◆ Élit le **SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL** et en particulier le **SECRETIRE GÉNÉRAL** et le **TRÉSORIER**.
- ◆ Fait vivre les décisions et orientations prises par le congrès national.
- ◆ Développe l'audience, les structures et les finances du département.
- ◆ Impulse les activités, campagnes et initiatives visant à développer la solidarité.
- ◆ Transmet au département les décisions et information du national.

L'instance qui exécute ► LE SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL

- ◆ Met en place, coordonne et développe les axes de travail de l'association sur l'ensemble du département.
- ◆ Propose, les décisions au comité départemental qui valide ou pas.
- ◆ Les décisions approuvées sont mises en œuvre.



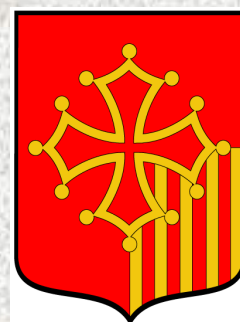
L'instance de veille financière ► LA COMMISSION FINANCIÈRE



- ◆ Propose des axes de travail pour les collectes de fonds et veille à leur mise en œuvre.
- ◆ Fournit aux secrétariat et comités départementaux, les éléments et indicateurs pour la prise de décisions éclairées.
- ◆ Garantit la bonne et saine gestion de l'association dans le département.
- ◆ Alerte en cas de risque financier.
- ◆ S'assure de la bonne réalisation de la comptabilité.

L'instance de coordination régionale ► LE CONSEIL DE RÉGION

- ◆ Mutualisation et optimisation des moyens humains et financiers, soutien logistique et technique aux fédérations : formations, centrales de collecte, JOV, projets importants de solidarité mondiale, etc.
- ◆ Renforcement d'image, de reconnaissance, de finances : poids plus important vis-à-vis des partenaires économiques et institutionnels, subventions régionales, etc.
- ◆ Relais d'orientations nationales : faire vivre les décisions et orientations prises par les instances nationales, impulser activités, campagnes et initiatives.



LE TRÉSORIER est le garant de la gestion financière de la fédération et du respect des règles en vigueur. Il préside et anime la commission financière. Il est responsable de la bonne tenue des comptes et rend compte régulièrement de la situation financière de la fédération au secrétariat et comité départementaux. Il coordonne l'établissement du budget prévisionnel départemental et organise le soutien des comités en matière de finances.

LE SECRETIRE FÉDÉRAL est un collecteur élu par le comité départemental. Siégeant au secrétariat et au comité départemental, il est responsable d'un secteur ou d'une campagne de l'association pour tout le département. Il doit s'assurer de l'application des décisions du Comité départemental dans tout le département.

Qui fait quoi ?



La fédération du Gard



La fédération du Gard est rattachée à l'association nationale SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS et regroupe quatorze comités et antennes sur l'ensemble du département. Elle agit dans le cadre des statuts nationaux du SPF avec deux missions principales :

1. Développer en permanence les structures et l'audience de l'association dans le département, notamment par la création de comités, mais aussi par la création d'antennes et de groupes de travail.
2. Favoriser le développement et la coordination des activités de solidarité des comités et antennes.

Une antenne, structure sans existence juridique propre, est obligatoirement rattachée à un comité ou à une fédération. Elle permet à l'association de démultiplier ses actions et sa présence sur le terrain.

Une antenne peut s'implanter partout : dans un village, la poste, un quartier, une entreprise, une faculté, une clinique, une chorale, un groupe de sportifs, ..., dans tous les endroits où se retrouvent des personnes qui, ensemble, organisent une activité, une initiative ou autres pour la solidarité.



Un comité local est une association de proximité qui agit localement et porte toutes les valeurs du SPF. Le comité, de par son existence juridique, jouit d'une certaine autonomie, dans le respect, toutefois, des orientations et règles en vigueur dans l'association ; il est responsable de son activité et doit répondre à un certain nombre d'obligations (comptabilité, rapport d'activité, budget prévisionnel, etc.).



Où nous trouver ?

■ 8 antennes :

Anduze	04 66 61 88 04
Aramon	04 66 02 98 98
Comps	04 66 02 98 98
La Grand'Combe	04 66 54 96 55
Marguerittes	04 66 02 98 98
Saint-Hippolyte-du-Fort	04 66 77 29 17
Saint-Laurent-d'Aigouze	04 66 88 16 56
Sommières.	06 79 49 02 03

■ 5 comités :

Alès	04 66 55 67 75
Bagnols-sur-Cèze	04 66 89 19 77
Beaucaire	04 66 58 54 95
Le Vigan	04 67 81 90 14
Pont-Saint-Esprit	04 66 39 05 55



Le bénévoles

Le journal interne qui relie ceux qui agissent pour la solidarité.

Merci aux Comités et Antennes de nous adresser informations, commentaires et photos.

Par e-mail : benevolien@spf30.org

Journal interne du SPF du Gard
104, route d'Avignon - BP 73035
30002 NIMES CEDEX 06

Tél. : 04 66 02 98 98

Fax : 04 66 02 98 99

e-mail : contact@spf30.org

Rédaction et mise en page : Pierre Neumann

Site web / www.spf30.org